

**Arrêté relatif à la promulgation de la
loi du 9 avril 2019 modifiant la loi
d'application de la loi fédérale sur la
protection de l'environnement
émanant de l'initiative populaire
« De l'air, moins de bruit. Préservons
notre santé face à la pollution »
(IN 169)**

K 1 70

du 5 juin 2019

LE CONSEIL D'ÉTAT,
vu l'expiration du délai de référendum,⁽¹⁾
arrête :

La loi ci-dessus est promulguée pour être exécutoire dans tout le canton dès le
lendemain de la publication du présent arrêté.⁽²⁾

Certifié conforme
La chancelière d'Etat : Michèle RIGHETTI

⁽¹⁾ Publié le 23 avril 2019
Délai de réf. : 3 juin 2019

⁽²⁾ Publié dans la Feuille d'avis officielle le 7 juin 2019.